



District de l'Hérault de Football

COMMISSION JEUNES

Réunion du 15/09/2026

Présidence : **M. Jean-Michel Rech**

Présents : **MM. Stéphane Cerutti – Franck Gidaro**

Excusés : **MM. Mebarek Guerroumi – Patrick Ruiz**

Assiste à la réunion : **M. Jacques Naudet**, Délégué du Comité de Direction

Le procès-verbal de la réunion du 01/09/2026 a été approuvé à l'unanimité.



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Les championnats ont été édités comme suit :

U18 D1 le 02/09/2026 à 16h58

U18 D2 poules A et B le 02/09/2026 à 18h42, poule A réédité le 03/09/2026 à 10h24

U17 Territoire le 03/09/2026 à 11h11

U17 D1 poule A le 03/09/2026 à 12h24, poule B le 03/09/2026 à 17h49

U16 Territoire le 03/09/2026 à 17h32

U16 D1 le 04/09/2026 à 11h08

U16 D2 le 04/09/2026 à 8h44, réédité le 08/09/2026 à 16h14

U15 Territoire poules A et B le 04/09/2026 à 18h04

U15 D1 poules A, B, C et D le 07/09/2026 à 15h18, poule D réédité le 08/09/2026 à 17h30

U14 Territoire le 07/09/2026 à 9h34

U14 D1 le 07/09/2026 à 11h41, réédité le 10/09/2026 à 12h24

U14 D2 poules A et B le 04/09 à 13h42, poule A réédité le 10/09/2026 à 17h09, poule B réédité le 10/09/2026 à 15h40

Les championnats ci-dessus ayant été modifiés à la suite de nombreux retraits d'engagements en fin de mois d'août ou début septembre notamment ainsi que des nouvelles demandes après la date limite prévue, le Règlement des Compétitions Officielles du District Partie II concernant les championnats jeunes et son Annexe 2 seront prochainement rectifiés et transmis aux clubs au plus tôt.

RETRAITS D'ENGAGEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 2 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales :

Avant édition du calendrier : SANS AMENDE

PUISSALICON MAGALAS 1

U17 D1 (B)

Courriel du 02/09/2026

MEZE STADE FC 2

U15 D1 (C)

Courriel du 05/09/2026

B.JEUNESSE OL 1

U15 D1 (D)

Courriel du 07/09/2026 à 14h47

VIASSOIS F.C.O. 21

U14 D2 (B)

Courriel du 04/09/2026 indiquant la saisie de l'inactivité le 03/09/2026

Après édition des calendriers : amende de 80 €

ACADEMIE VEDASIENNE 21 (565297)

U16 D1

Courriel du 08/09/2026



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



BESSAN AS 21 (503161)

U16 D2

Courriel du 07/09/2026

SUSSARGUES FC 22 (547494)

U16 D2

Courriel du 08/09/2026

BESSAN AS 21 (503161)

U15 D1 (D)

Courriel du 07/09/2026

F.C. DOMITIA 21 (564538)

U14 D1

Courriel du 07/09/2026

ACADEMIE VEDASIENNE 21 (565297)

U14 D2 (A)

Courriel du 08/09/2026

FC 3MTKD 22 (560817)

U14 D2 (A)

Courriel du 09/09/2026

ENGAGEMENTS

SUSSARGUES FC 21 (547494) intègre le championnat **U18 D2 poule A** (courriel du 03/09/2026).

AGDE RCO 2 (548146) intègre le championnat **U15 D1 poule D** (courriel du 03/09/2026).

MEZE STADE FC 22 (581335) intègre le championnat **U14 D2 poule B** (courriel du 05/09/2026).

JUVIGNAC FA 21 (565595) intègre le championnat **U14 D2 poule A** (courriel du 09/09/2026).

JACOU CLAPIERS FA 22, initialement intégrée en U14 D2 poule A, accède en **U14 D1** et remplace **F.C. DOMITIA 21**.

Quotient des équipes classées 2° de U13 D3 saison 2025-2026, conformément aux dispositions de l'Article 16 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I :

PAS DU LOUP FC 1	3,375 (déjà en championnat U14 D1)
ST GELY FESC 2	3,285 REFUS FOOTCLUBS
JACOU CLAPIERS FA 2	3,125
THEZAN ST GENIES 1	3,111
EIF LODEVOIS LARZAC 1	3
PRADES LE LEZ FC 1	2,875
MARSEILLAN CS 1	2,875
SC SETE 2	2,857
VALERGUES MUDAISSON 2	2,714

JACOU CLAPIERS FA 23 quitte la poule B en **U14 D2** et bascule en **poule A**.



COUPES DE L'HÉRAULT

Rappel du procès-verbal du 01/09/2026

COUPE DE L'HÉRAULT U17

La Coupe de l'Hérault U17 est composée de 27 équipes.

Courriel du 03/09/2026 de JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION pour demander l'intégration de son équipe 1 à la place de l'équipe 2 : **JACOU CLAPIERS FA 2** est remplacée par **JACOU CLAPIERS FA 1**.

L'engagement de **PUISSALICON MAGALAS 1** a été supprimé (retrait d'engagement en championnat) ; l'équipe est remplacée par **ASPTT LUNEL 1** (courriel du 03/09/2026), soit toujours **27 équipes au total**.

COUPE DE L'HÉRAULT U16

La Coupe de l'Hérault U16 est composée de 31 équipes.

Courriel du 03/09/2026 de JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION pour demander l'intégration de son équipe 1 à la place de l'équipe 2 : **JACOU CLAPIERS FA 22** est remplacée par **JACOU CLAPIERS FA 21**.

Courriel du 03/09/2026 de AVENIR SPORTIF BEZIERS : **BEZIERS A.S. 22 (553074)** participera à la Coupe de l'Hérault U16, soit **32 équipes au total**.

COUPE DE L'HÉRAULT U15

La Coupe de l'Hérault U15 est composée de 47 équipes.

Courriel du 02/09/2026 de A.S. ATLAS PAILLADE pour demander l'intégration de son équipe 1 à la place de l'équipe 2 : **M. ATLAS PAILLADE 2** est remplacée par **M. ATLAS PAILLADE 1**.

Courriel du 03/09/2026 de JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION pour demander l'intégration de son équipe 1 à la place de l'équipe 2 : **JACOU CLAPIERS FA 2** est remplacée par **JACOU CLAPIERS FA 1**.

L'engagement de **B.JEUNESSE OL 1** a été supprimé (retrait d'engagement en championnat) ; l'équipe est remplacée par **BEZIERS A. S. 2 (553074)** (courriel du 03/09/2026), soit toujours **47 équipes au total**.

COUPE DE L'HÉRAULT U14

La Coupe de l'Hérault U14 est composée de 39 équipes.

Courriel du 03/09/2026 de AVENIR SPORTIF BEZIERS : **BEZIERS A.S. 22 (553074)** participera à la Coupe de l'Hérault U14.

Les engagements de **ACADEMIE VEDASIENNE 21** et **VIASSOIS F.C.O. 21** ont été supprimés (retraits d'engagement en championnat).

La Coupe de l'Hérault U14 totalise **38 équipes**.

COUPES OCCITANIE

Le tirage au sort du 1^{er} tour District des Coupes Occitanie U17 et U15, programmés le week-end du 27/09/2026, s'est déroulé ce jour à 18h dans les locaux du District de l'Hérault de Football, Maison Départementale des Sports Nelson Mandela, Zac Pierresvives à Montpellier.



Il a donné lieu aux rencontres suivantes, sur le terrain du club premier nommé, avec épreuve des tirs au but (cinq minimum par club) en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire.

COUPE OCCITANIE U17

PHOENIX FOOTBALL SCH 1/M. CELLENEUVE 1
LESPIGNAN VENDRES FC 1/MARSEILLAN CS 1
CLARET SO 1/JACOU CLAPIERS FA 1
VIASSOIS F.C.O. 1/MAURIN FC 1
VALERGUES AS 1/ASPTT LUNEL 1
AS GIGNAC VH 1/ASPTT MONTPELLIER 1

COUPE OCCITANIE U15

M. ARCEAUX 1/M. ATLAS PAILLADE 1
PRADES LE LEZ FC 1/LA PEYRADE OL 1
VENDARGUES PI 1/FLORENSAC PINET 1
M. CELLENEUVE 1/ASPTT LUNEL 1
PEROLS ES 1/ST GEORGES RC 1
AS GIGNAC VH 1/FRONTIGNAN AS 1
RC GANGES 1/LESPIGNAN VENDRES FC 1

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U18 D1

CORNEILHAN LIGNAN 21/VIL.MAGUELONE 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée à une date ultérieure

(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

U17 D1

⚽ Poule B

MONTPEYROUX FC 1/BALARUC STADE 1

Du 13/09/2026

A été reportée par la permanence du District au 27/09/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Arrêté municipal)

U16 D2

M.U.C. F. 21/B.JEUNESSE OL 21

ASPTT MONTPELLIER 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21

COURNONTERRAL 22/RC MTP CEVENNES 21

PEROLS ES 21/SAUVIAN FC 21

JACOU CLAPIERS FA 22/M. ATLAS PAILLADE 22

ST GEORGES RC 21/M. LEMASSON RC 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Sont reportées au week-end du 27/09/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Nouveau calendrier édité le 08/09/2026)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



ASPTT MONTPELLIER 21/LESPIGNAN VENDRES FC 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée au 17/10/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Nouveau calendrier édité le 08/09/2026 – Coupe Occitanie U17)

U15 D1

⚽ Poule B

LATTES AS 2/ST AUNES GS 1

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée au 26/09/2026

(Accord des clubs)

⚽ Poule D

CORNEILHAN LIGNAN 1/BEZIERS U. S. 1

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée au 26/09/2026

(Accord des clubs)

U14 TERRITOIRE

⚽ Poule B

FRONTIGNAN AS 21/SC SETE 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée au 26/09/2026

(Accord des clubs)

U14 D1

S. POINTE COURTE 21/PAS DU LOUP FC 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée au 26/09/2026

(Accord des clubs)

JACOU CLAPIERS FA 22/M. ATLAS PAILLADE 22

Du 12/09/2026 (journée 1)

Est reportée au 26/09/2026

(Nouveau calendrier édité le 10/09/2026)

U14 D2

⚽ Poule A

JACOU CLAPIERS FA 23/FABREGUES AS 21

R. DOCKERS SETE 21/AS CROIX D'ARGENT 22

M. ST MARTIN AS 21/SUSSARGUES FC 22

COURNONSEC-GIGEAN 21/M. LEMASSON RC 21

JUVIGNAC FA 21/M.U.C. F. 21

PRADES LE LEZ FC 21/M. PAILLADE MERCURE 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Sont reportées au week-end du 27/09/2026, journée de rattrapage au calendrier général

(Nouveau calendrier édité le 10/09/2026)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



⚽ Poule B

BEZIERS U. S. 21/CORNEILHAN LIGNAN 21
B. JEUNESSE OL 21/BESSAN AS 21
LESPIGNAN VENDRES FC 21/CANET AS 21
NEZIGNAN EVEQUE ES 21/BOUJAN FC 21
PAULHAN ES 21/MEZE STADE FC 22
SAUVIAN FC 21/FLORENSAC PINET 21

Du 12/09/2026 (journée 1)

Sont reportées au week-end du 27/09/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Nouveau calendrier édité le 10/09/2026)

U15 D1

⚽ Poule B

LATTES AS 2/ST AUNES GS 1

Du 12/09/2026 (journée 1), reportée à l'avance

Est reportée au 27/09/2026, journée de rattrapage au calendrier général
(Accord des clubs pour le report à une date ultérieure)

FORFAITS

En raison de la publication tardive des calendriers des championnats Jeunes, la Commission applique pour les forfaits ci-dessous l'amende minorée de 7 € correspondant au forfait notifié plus de dix jours avant la rencontre.

PHOENIX FOOTBALL SCH 1 (560819)

79481624 – U15 D1 (D) du 07/09/2026

Contre NEZIGNAN EVEQUES ES 1

Courriel du 07/09/2026

Amende : 14 € (7 € X 2 pour forfait à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

NEFFIES ROUJAN RC 1 (581086)

79333059 – U17 D1 (B) du 13/09/2026

Contre COEURHERAUL/ALIGNAN 1

Courriel du 11/09/2026 traité par la permanence du District

Amende : 14 € (7 € X 2 pour forfait à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

JUVIGNAC FA 1 (565595)

79320021 – U17 D1 (A) du 13/09/2026

Contre ST GELY FESC 1



Courriel du 11/09/2026 traité par la permanence du District

Amende : 14 € (7 € X 2 pour forfait à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

M. PETIT BARD FC 21 (540542)

79531031 – U14 D1 du 12/09/2026

Contre CURNONTERRAL 21

Courriel du 12/09/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 14 € (7 € X 2 pour forfait à domicile)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

M. PETIT BARD FC 1 (540542)

79381741 – U15 Territoire (A) du 12/09/2026

À ASPTT LUNEL 1

Courriel du 12/09/2026 adressé à la permanence du District

Amende : 7 €

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I Dispositions Générales.

DISPOSITIF CARTON VERT

Le District de l'Hérault de Football a décidé de renouveler l'opération pour les championnats de la catégorie garçons U17 pour la saison 2026-2027, U17 Territoire et U17 D1 (cf. article publié le 09/09/2026 visible en page d'accueil sur le site internet du District).

Pour rappel, le dispositif « Carton Vert » est une action qui permet de valoriser les bons comportements dans les territoires et de récompenser des jeunes joueuses/joueurs qui se font remarquer pour de bonnes raisons !

L'action est pilotée par la F.M.I. qui est paramétrée à cet effet.

Les attitudes à valoriser sont toutes les attitudes spontanées positives en lien avec les valeurs de la FFF :

PLAISIR :	Privilégier le beau geste ou le beau jeu, Vivre avec enthousiasme et générosité son match Partager des émotions sans exubérance avec ses partenaires...
RESPECT :	Contribuer à la bonne entente au sein de l'équipe, Reconnaître les belles actions de l'adversaire, Porter les consignes de l'éducateur ou de l'arbitre...
ENGAGEMENT :	Avoir le goût de l'effort et du dépassement de soi, Etre un capitaine exemplaire, Continuer à jouer tout le match, même largement mené...



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



- TOLERANCE :** Minimiser l'erreur d'un partenaire,
Accepter d'être remplacé,
Favoriser l'acceptation de l'erreur arbitrale...
- SOLIDARITE :** Réconforter un coéquipier en difficulté,
Rester unis dans la défaite,
Se comporter comme un remplaçant exemplaire...

Mise en place :

Le club accueillant est chargé de la mise en place du dispositif.

Les observateurs :

1 observateurs neutres par club est désigné pour identifier les joueurs auteurs de bons gestes au cours de la rencontre. Un éducateur, un dirigeant ou encore un parent peuvent occuper ce rôle d'observateur, la seule condition étant que leur nombre par équipe soit identique.

L'observateur de l'équipe A se concentre sur le comportement des joueurs de l'Equipe B, et inversement.

A l'issue du match :

- Sont désignés le ou les joueurs à récompenser

Les joueurs lauréats reçoivent un carton vert sur lequel est inscrit leur nom.

- La remise se fait soit dans le vestiaire, soit sur le terrain, en présence des acteurs du match (joueurs et arbitres).

- Le motif de la désignation est annoncé en s'appuyant sur les 5 valeurs « PRETS ». Un classement par équipe comptabilisant le nombre de cartons verts reçus, sera réalisé à l'issue du championnat.

- Attribution :

3 cartons verts au maximum par match :

- 2 cartons décernés par les observateurs (1 joueur ou joueuse maximum par équipe)
- 1 carton vert décerné par l'arbitre (1 joueur ou joueuse maximum par rencontre)

L'attribution d'un carton vert n'est pas une obligation, il est décerné dans le cadre de bonnes attitudes.

L'officiel de la rencontre renseigne sur la FMI le/les bénéficiaires ainsi que la valeur prônée.

La Feuille de Match Informatisée, qui permettra l'enregistrement des bénéficiaires tout au long de la saison, assurera le recensement des joueuses et joueurs concernés.

A l'issue de la saison, la Ligue du Football Amateur dotera chaque joueuse/joueur lauréat.

Prochaine réunion le 22/09/2026 à 17h30

Le Président,
Jean-Michel Rech

Le Secrétaire de séance,
Stéphane Cerutti